

Assemblée communale ordinaire

du mardi 26 juin 2018

à 20h15 à l'Aula de l'école

Président : M. Alexandre Gigon

Secrétaire : M. Vincent Plumez

Secrétaire-adjointe : Mme Lydie Neuenschwander Vuillaume

Scrutateurs : Mme Cynthia Bonati et M. Jean-Marie Loichat

Electeurs-trices présents-es : 36 ayants droit au vote

M. le Président Alexandre Gigon ouvre l'assemblée par les salutations d'usage et remercie les citoyennes et citoyens de leur présence. Il constate que l'assemblée de ce soir a été convoquée dans le respect du délai de publication dans le Journal officiel et par un tous-ménages ; elle peut ainsi siéger en toute légalité.

En référence aux articles 11 et 19 du règlement communal d'organisation, M. le Président demande, si parmi les personnes présentes, quelqu'un n'a pas le droit de vote en matière communale. Cela n'étant pas le cas, il procède ensuite à la constitution du bureau de l'assemblée selon l'art. 17 du règlement communal d'organisation. Mme Cynthia Bonati et M. Jean-Marie Loichat officieront comme scrutateur et Mme Lydie Neuenschwander Vuillaume comme secrétaire-adjointe.

M. le Président invite les scrutateurs à compter les personnes présentes.

Il indique que le Délégué aux affaires communales a édité un guide pratique relatif aux assemblées communales. Concernant le comptage des voix, il lit le paragraphe se trouvant à la page 30 précisant que lorsqu'une majorité se dessine clairement, il n'est pas nécessaire de compter les voix. Une évaluation suffit et s'accompagne du commentaire « nette majorité ». Il s'agit également de demander s'il y a des voix contre. Il n'est pas nécessaire de constater les abstentions, car l'addition des oui, contre et abstentions est rarement correcte, puisqu'un certain nombre d'ayants droit au vote ne lèvent jamais la main.

Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour de la présente assemblée publié dans le Journal officiel de la RCJU no 22 du 06.06.2018 qui est le suivant :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 30 avril 2018.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2017 et voter les dépassements budgétaires.
3. Divers et imprévus.

L'Assemblée communale accepte l'ordre du jour à la majorité évidente et sans avis contraire.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 30.04.2018

Selon l'art. 25 du règlement d'organisation, le procès-verbal n'est plus lu lors de l'assemblée communale. M. le Président rappelle que le procès-verbal est consultable sur le site internet de la Commune et est à disposition au Secrétariat communal. **Le procès-verbal du 30 avril 2018 est accepté à la majorité des voix et sans avis contraire.**

2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2017 et voter les dépassements budgétaires

Il revient à M. le Maire Lionel Maitre d'introduire cet objet. Il indique que le caissier va présenter les comptes 2017, lesquels ont été vérifiés par la fiduciaire CRF Conseil-Révision-Fiscalité SA et ont été trouvés en ordre.

L'Assemblée accepte l'entrée en matière à la majorité évidente

Le caissier indique que le budget prévoyait un déficit important de fonctionnement de l'ordre de fr. 1'318'050.- et qu'au final, il ne s'élève qu'à fr. 247'856.- pour un total de charges de fr. 10'614'667.83. Cette variation positive de fr. 1'070'194.- s'explique essentiellement par les raisons suivantes (montants arrondis)

Rentrées fiscales meilleures que prévues :	+300'000.-	
Versement inattendu lié à l'achèvement du remaniement parcellaire :	+108'000.-	
Dissolution de provisions et prélèvement dans des réserves :	+270'000.-	
Variation positive au niveau des revenus		+ 678'000.-
Amortissements & intérêts moins importants :	-230'000.-	
Variation positive au niveau des charges		+ 232'000.-
Total		fr. 900'000.-

Il passe ensuite en revue les différents dicastères en signalant les principaux dépassements de rubriques et en donnant des explications de détail. Il relève que les charges cantonales et communales de l'Action sociale continuent à augmenter : la contribution pour Boncourt a été d'un peu plus de 94'000 supérieure au budget. De plus, le Service des déchets affiche pour la deuxième année consécutive un déficit de fonctionnement qui doit être pris en charge par le ménage communal. Il indique que le Service d'approvisionnement en eau est à nouveau sensiblement déficitaire. La conseillère en charge du Service des eaux, Mme Géraldine Christe Longchamp, prend la parole pour préciser que le Service de l'eau doit selon la législation en vigueur s'équilibrer, alors qu'il est grandement déficitaire. De plus, le Service des communes n'acceptera plus d'alimenter les fonds de l'eau avec des recettes fiscales. Le Service de l'eau doit s'autofinancer et cela va passer par une augmentation des tarifs. Le Conseil communal va s'atteler à la révision du règlement sur les eaux et proposer une nouvelle tarification en 2019. Il faut également s'attendre à ce que le Conseil communal propose lors de l'assemblée du budget de décembre prochain une augmentation du prix de l'eau.

Les dépenses d'investissements se sont montées à fr. 1'677'534.- et ont été entièrement financées par des fonds propres. Le caissier présente le décompte final pour :

- La réfection de la route des Sillons qui boucle sur une dépense nette de Fr. 407'463.-, soit en-dessous du crédit voté en 2016 de fr. 520'000. A noter, la subvention reçue de l'ECA Jura de fr. 10'410.- ;
- La réfection de la route du Mont, secteur Sud, qui boucle sur une dépense nette de Fr. 651'205.-, soit en-dessous du crédit voté en 2015 de fr. 670'000. A noter, la subvention reçue de l'ECA Jura de fr. 15'326.- ;
- La réalisation de la conduite d'adduction d'eau partant des stations de pompage des Lomennes pour rejoindre celle en attente vers le pont des Lignières pour une dépense finale de fr. 961'218, en-dessous du crédit voté en 2015 de fr. 1'100'00.-. L'ECA Jura a subventionné cet ouvrage à hauteur de fr. 102'598 ;
- La rénovation de deux classes à l'école primaire pour pouvoir transférer les classes Harnos 1&2 de la rue du Stade 6 (école enfantine) à la rue des Lignières 8 (école primaire) . Les travaux ont coûté fr. 377'108. Le dépassement du crédit voté de 12% s'explique par des éléments non prévus, tels que le remplacement de la porte d'entrée principale et le changement de fenêtres supplémentaires ;
- L'aménagement du bâtiment de la maison de l'enfance pour pouvoir accueillir les bébés de 3 mois à deux ans. La dépense a été de fr. 211'187 en-dessous du crédit voté en 2015 de fr. 230'000 ;
- Les rénovations de l'appartement situé au deuxième étage du bâtiment de la mairie et celui de Rouges-Terres 1 qui bouclent sur une dépense de fr. 322'888, alors que le crédit voté en 2016 s'élevait à fr 350'000.

Le bilan s'établit quant à lui au 31.12.2017 à Fr. 27'587'663.29. La fortune est de Fr. 11'059'445.- et les dettes à moyens et longs termes se montent à Fr. 9'554'804.50.

Le Président ouvre la discussion.

M. Vincent Chapuis prend la parole pour revenir sur le déficit de fonctionnement du Service des déchets. A l'instar du Service de l'eau, il suggère au Conseil communal de mener une réflexion sur la gestion des déchets valorisables, notamment en considérant certains déchets comme des matières premières ou comme une source d'énergie. M. le Maire le remercie pour sa remarque. Il indique que la gestion des déchets est une préoccupation au sein des communes. Il prend pour exemple le Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SidP) qui propose la mise en place de moloks (conteneurs semi-enterrés) pour collecter les déchets ménagers au lieu du système de ramassage porte-à-porte, dans un but de diminuer les charges. Il en profite pour annoncer que le Conseil communal souhaite consulter l'Assemblée par rapport à ce nouveau système.

M. le Maire prend la parole pour remercier le précédent Conseil communal qui a établi le budget 2017 et bien su tenir les comptes.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote les comptes 2017 qui présentent un déficit de Fr. 247'856.48 pour un total de revenus et de charges de respectivement fr. 10'366'811.35

et 10'614'667.83. **C'est à la majorité évidente des voix et sans avis contraire que les dépassements budgétaires et les comptes 2017 sont acceptés.**

3. Divers et imprévus.

Communications de M. le Maire :

- Gazette de Milandre : une collaboration entre le groupe de rédaction émanant de l'association Communidée et le Conseil communal est en train de se mettre en place. La Commune prendra en charge les frais d'impression et de distribution et financera deux pages pour les publications officielles. Le prochain numéro devrait paraître en septembre ;
- Plan d'aménagement local (PAL) : le Conseil communal va lancer l'élaboration du rapport d'opportunité qui constitue la première étape en vue de la révision du PAL ;
- Contrat de prestations avec la police municipale de Porrentruy : le recours à ses services vise à améliorer la sécurité et l'ordre au village, en coordination et complément de la surveillance de Protectas. De plus, l'action de la police vise à remédier à certaines situations dangereuses comme le parcage sauvage vers la BCJ ;
- Mairie : le Conseil communal constatant que le bâtiment offre plus d'espace que nécessaire pour l'administration étudie la possibilité de réaliser un ou deux appartements au 1^{er} étage ;
- Informatique : le Conseil communal étudie une refonte complète du système informatique de l'administration ;
- Chauffage à distance : les travaux avancent bien avec néanmoins quelques imprévus qui ont nécessité des adaptations au niveau du réseau d'eau. Le Conseil communal a profité des travaux et du démontage de la fontaine dans la cour d'école pour installer un coffret électrique et une prise d'eau qui pourront servir lors de la fête du village et lors de la venue de la clinique dentaire scolaire ambulante. Cette dépense sera couverte à moyen terme par la réduction de la subvention versée au comité d'organisation de la fête du village qui utilisait une bonne partie de la subvention pour louer les installations électriques à BKW.

Le conseiller Nicolas Charmillot informe que de nouvelles sculptures réalisées par l'artiste Michel Schmid ont été dernièrement acquises et qu'elles sont installées dans le prolongement du sentier des Faînes. Elles abritent des hôtels à insectes. Il rappelle également les prochaines manifestations, à savoir : 31 juillet = fête du 1^{er} Août / 1^{er} septembre = 20^{ème} anniversaire du sentier des Faînes et inauguration des nouvelles sculptures / 29 septembre = concours jurassien des jeunes sapeurs-pompiers.

M. Maurice Godat ne trouve pas très judicieux d'avoir interdit le parcage le long de la place du 23-Juin. M. le Maire répond qu'il reste suffisamment de places de parc et que cette interdiction évite des risques d'accrochage lors des va-et-vient des camions se rendant aux entrepôts de BAT.

Sur le même thème, Mme Jeannine Roth relève que la camionnette à pizzas continue de stationner le jeudi soir devant la fontaine de la place du 23-Juin, alors que cela est interdit. M. le Maire répond que le Conseil communal étudie un nouvel emplacement possible, c'est-à-dire vers la cidrerie.

M. Paul Froidevaux relève l'importance du respect du principe de la collégialité au sein d'un Exécutif. Il revient sur la votation concernant la rénovation de la patinoire régionale de Porrentruy pour laquelle le Conseil s'était prononcé à l'unanimité pour la rénovation comprenant un champ de glace et à la majorité pour la rénovation prévoyant la réalisation d'un deuxième champ de glace. Dès lors, il ne comprend pas la position parue dans la presse du conseiller Jean Lusa invitant à voter deux fois non. Le conseiller Jean Lusa répond qu'il n'est pas opposé à la rénovation avec un champ de glace. Il a appelé à voter deux fois non pour empêcher un engagement financier colossal des communes sur 30 ans et pour pouvoir rediscuter l'option du versement d'un montant unique de fr. 11 millions, considérant que la santé financière de plusieurs communes ajoulotes est mauvaises. M. Paul Froidevaux répète que le principe de collégialité impose que chaque membre respecte la décision prise par le collège. M. le Maire pense effectivement que ce genre d'attitude discrédite l'ensemble du Conseil communal.

M. Pascal Freléchoux relate plusieurs appels téléphoniques d'une société qui prétend être mandatée par la Commune pour faire des analyses d'eau. Il propose au Conseil communal d'aviser la population de faire preuve de prudence face à ce genre de démarchage. M. le Maire indique qu'il contactera rapidement le QJ pour publier un article

M. le Président clôt l'assemblée à 21h15.

Au nom de l'Assemblée communale

Le président : Le secrétaire :

Alexandre Gigon

M. Vincent Plumez